

**REUNION PUBLIQUE N°3 du PLU 2018 -
Présentation des OAP, du Règlement
d'Urbanisme et du Plan de Zonage
Lundi 24 avril 2017, 19 h 00
Salle Marie-Louise, 38530 Saint-Maximin**



Ordre du jour

1. Introduction

Point sur le calendrier, les étapes et la procédure du PLU

Éléments de cadrage > PADD > Projets > Traduction urbanisme

2. Proposition avant arrêt du PLU

OAP Finalités / Contenu

Règlement Structure / Contenu

Zonage Définitions / Contenu

3. Débat public

Nota : Les questions pourront être posées à la fin de chaque partie d'exposé



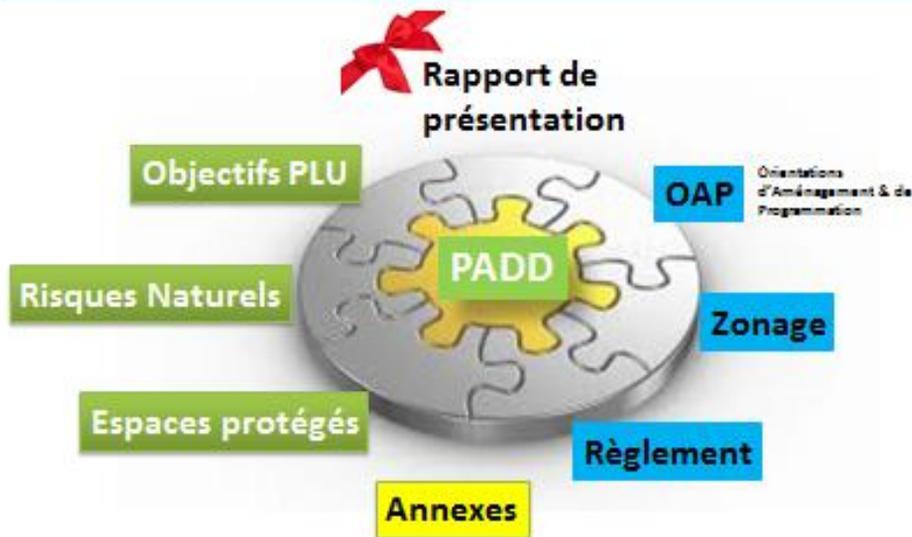
Calendrier

Étapes clés	2016			2017			
	Oct	Nov	Dec	1 ^{er} T	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Réunion Publiques	N° 1 18/10		N° 2 12/12		N°3 24/04		
Diagnostic et orientations							
PADD							
Zonage et règlement							
Consultation des PPA		28/11					
Conseil Municipal			07/12				
Commissaire enquêteur							

REUNION PUBLIQUE N°3 du PLU 2018 - Présentation des OAP, du Règlement d'Urbanisme et du Plan de Zonage Lundi 24 avril 2017, 19 h 00 Salle Marie-Louise, 38530 Saint-Maximin



Etapes du PLU



Eléments de cadrage



Urbanisation réalisée en continuité. Extension limitée des constructions existantes
Limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la biodiversité
6 logements maxi par an pour 1000 habitants => Gisement foncier de 4,7 ha / 11 ha dans le POS
Limites pour la prise en compte des zones de captage en eau potable et la protection de la ressource
3,5 logements par an PLH (Programme local de l'habitat)
Limites pour la prise en compte des aléas; inondations, crues des torrents, mouvements de terrain



Procédure du PLU concertation publique :
18/10/16 Objectifs
12/12/16 PADD
10 axes stratégiques,
22 orientations matérialisées par des projets.



OAP
Règles d'urbanisme
Plan de zonage